Le divorce s'achète en kit sur internet, se fête et tient même salon!



A. DOMDEY / CORBIS

TENDANCE

Divorcer n'a jamais été aussi simple. Et novateur! Kit sur internet et fête de rupture marquent le début d'une nouvelle vogue. Le premier salon du genre propose de découvrir, ce week-end à Lausanne, toutes les phases de la séparation et les acteurs qui peuvent être utiles. Y compris pour se reconstruire.

ANNE-ISABELLE AEBLI

L'échec. C'est l'impression ressentie par les couples vivant une rupture. Pas facile, dans ce contexte, de se reconstruire. C'est pourtant ce que propose le salon «Ensemble pour un nouveau départ», ce week-end à Lausanne. «Car le divorce n'est pas un échec, c'est une étape de vie», estime son organisatrice, Véronique Lagorce.

Fêter sa reconstruction

Le constat s'est imposé au travers de son activité de directrice de Bulles de Champagne, agence spécialisée dans l'organisation d'événements. «Je me suis rendu compte que la problématique du divorce touche tout le monde.» Y compris les célibataires et les jeunes couples confrontés aux ruptures de leurs aînés, et aux différends qui en découlent. «En même temps, j'ai eu l'impression qu'il existait un vrai manque d'information.»

Véronique Lagorce a donc décidé de réunir des acteurs impliqués dans les différentes étapes de la rupture. Le salon qu'elle met sur pied présentera aussi bien des organismes de médiation permettant d'éviter la séparation que des spécialistes utiles lorsqu'elle est consommée. Elle a également voulu un espace bien-être, bulle d'oxygène pour les périodes douloureuses ou tremplin pour repartir sur de nouvelles bases. Car, pour cette battante, l'essentiel est toujours «d'aller de l'avant».

Suivant la même logique, Véronique Lagorce organise des fêtes de divorce. «Cela permet de voir les choses de beaucoup plus loin que le premier degré.» Et c'est un passage symbolique vers le renouveau. «C'est un moment fort en émotion. On se présente devant sa famille, ses amis, dans sa nouvelle identité.» Une sorte de rituel qui se fait parfois entre ex-conjoints, mais rarement. «Certains ont besoin de temps avant de pouvoir en arriver là. Mais il est important de pouvoir finir sur une note positive.» D'autant plus, même, que le divorce est devenu «un vrai phénomène de société. La famille est de plus en plus éclatée; à l'école, les enfants qui ont encore leurs deux parents deviennent des exceptions. Il faut faire avec...»

Dans la pratique, force est de constater que la fête du divorce est encore mal acceptée, même si certains s'y sont prêtés avec succès (*lire le témoignage ci-dessus*). La famille la voit souvent d'un mauvais œil! Il appartient donc à chacun de vivre cette étape selon ses convictions. Et ses besoins! ■

«Ensemble pour un nouveau départ», Hôtel Mövenpick, Lausanne-Ouchy, samedi de 10 h 30 à 18 h 30, dimanche jusqu'à 17 h 30. Entrée libre. www.bullesdechampagne.ch

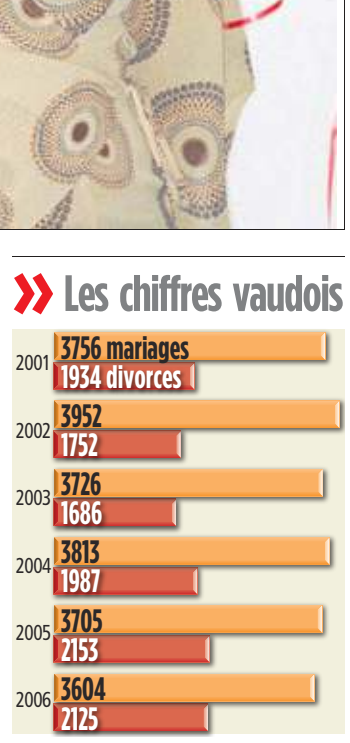
Témoignage

Avant que ce soit la mode, Christian et Charlotte ont invité leurs amis à fêter leur divorce. C'était en 2006, trois ans après leur séparation. Dans l'esprit de Christian, qui a eu l'idée de cette réunion, il y avait un brin de provocation. Et, surtout, l'envie de dire: «La vie continue, le divorce n'est pas une fin. C'était une manière de montrer qu'on peut dédramatiser des événements difficiles et rester en bons termes. Et de dire à nos amis qu'il n'y avait aucune raison de prendre parti pour l'un ou pour l'autre, qu'ils pouvaient continuer à nous inviter ensemble.»

«J'ai trouvé l'idée excellente!» avoue Charlotte. Car il n'est jamais venu à l'esprit de Christian d'organiser cette soirée sans elle. Tout comme elle n'aurait pu imaginer une telle fête sans lui. «Pour moi, ça marquait de façon festive la fin d'une histoire qui avait commencé de façon festive. Et ça marquait cette complicité à laquelle je suis attachée, que nous avons en tant qu'adultes et que nous avons toujours eu en tant que parents.» Les enfants du couple et les nouveaux partenaires étaient de la partie.

Les amis ont globalement apprécié, même s'il y a eu quelques réactions négatives. «Ils ont trouvé ça soit complètement déplacé, soit génial. Il n'y avait pas de demi-mesure», se rappelle Charlotte. La famille, elle, est restée hors du coup. «Ça n'avait rien de cérémoniel», précise Christian. Ce qui a permis au couple d'en arriver là, malgré d'inévitables moments difficiles? «Je crois que nous avons bien réussi à faire la distinction entre notre histoire de couple et notre histoire en tant que parents», relève Christian. Et si la fête était à refaire, tous deux recommenceraient. En amateur de boutades autant que de soirées amicales, Christian n'hésite pas à lancer avec un brin de provocation: «On pourra peut-être faire des fêtes pour nos années de divorce?!» **A.-I. A.**

Les chiffres vaudois



DONNEZ VOTRE AVIS

■ **Organiser un salon du divorce, est-ce utile ou déplacé?**

LIRE EN PAGE 19



CHRIS BLASER

Pour Véronique Lagorce, «le divorce est une étape de vie, pas un échec».

Pour protéger les enfants, il faut distinguer le conjoint du parent

Lorsqu'on se sépare, faut-il rester bons amis pour protéger les enfants? Certains psys pensent que non. A l'image de ce garçon convaincu que la rue séparant les appartements de son père et de sa mère n'était qu'un couloir dans l'habitation, une relation trop amicale pourrait entretenir la confusion, estiment-ils. Un avis que ne partage pas Nahum Frenck. Pour le thérapeute de famille lausannois, la bonne entente n'est jamais néfaste. «A condition qu'elle soit claire.»

Le divorce ne se fait pas du jour au lendemain. «Il passe par plusieurs étapes. Les adultes doivent séparer, dans leur esprit, le parent du conjoint. C'est un processus difficile qui prend du temps.» Mais un travail essentiel, car «plus cette distinction est claire, mieux l'enfant se sent». L'informer de la séparation est important. En revanche, les raisons ne le regardent pas. «Cela ne concerne pas notre rôle de parent», ajoute Nahum Frenck.

Côté comportement, «le minimum obligatoire envers les enfants est de faire un repas au restaurant à chacun de leurs anniversaires et qu'il y ait de la politesse au moment du changement de parent, le week-end».

Quant à la manière dont les plus jeunes vivent la séparation, elle est aussi diverse qu'eux, constatent Anne Laure Gannac et Yolande Gannac-Mayanobe. Dans *Divorce, les enfants parlent aux parents*, la journaliste à *Psychologies* et la psychologue clinicienne donnent la parole aux plus jeunes et décryptent leur vécu. Des pistes utiles pour tous les parents vivant une séparation. **A.-I. A.**

Divorce, les enfants parlent aux parents, Editions Anne Carrière, prix: 31 fr. 20 (chez Payot).



FORD SMITH/CORBIS

Après la rupture, la meilleure manière de préserver les enfants est de bien séparer les rôles de conjoint et de parent.

Par internet ou avec un avocat?

Le divorce peut se réaliser de différentes manières. Lorsqu'il se fait par consentement mutuel, la nouvelle mode est au kit à télécharger sur internet. Pour la somme de 790 francs – nettement moins que les frais d'avocat – le site vaudois Easydivorce met à disposition la documentation de base pour rédiger la convention que l'on enverra ensuite au tribunal d'arrondissement. La forme est garantie, il ne tient qu'au couple de se mettre d'accord sur le contenu et de le rendre admissible par le juge.

«Cette manière de faire convient dans les cas très simples, lorsqu'il n'y a rien à partager et pas d'enfant, estime Claudia Frick, juriste au Centre social protestant. Dès qu'il y a désaccord, ou si nous voyons qu'une partie n'arrive pas à défendre ses droits, nous conseillons de prendre un avocat. Car il faudra vivre avec sa convention de divorce durant les dix à quinze ans à venir. La plupart du temps, il n'y a aucun moyen de la faire modifier. Il vaut donc la peine d'investir pour défendre ses intérêts!»

Dans la pratique, le fait d'avoir des enfants ne semble pas une contre-indication au kit. «Environ la moitié des couples qui ont opté pour une procédure de divorce en utilisant notre site en avaient deux en moyenne», constate Claudio Bocchia, l'un des initiateurs d'Easydivorce. En revanche, ils ne détenaient aucun bien immobilier.

A noter également que, selon les juges, les procédures de divorce peuvent se passer de manières très différentes: certains sont plus pointilleux que d'autres. Ce n'est pas très équitable, mais c'est une réalité! **A.-I. A.**

www.easydivorce.ch
www.csp.ch